

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le 8 décembre 2009 à compter de 19 h 30

**ORDRE DU JOUR**

1. PRÉSENCES
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. RÉSOLUTIONS
  - a) Amendement à la résolution No 09-10-204 – Emprunts temporaires pour les règlements 490 et 491-09
  - b) Calendrier 2010 des séances ordinaires du conseil
  - c) Certificat d'autorisation pour la création d'un sentier récréotouristique
  - d) Demande au gouvernement du Québec – Enquête publique
  - e) Dérogation mineure pour le 1231, chemin du 6<sup>e</sup>-Rang
  - f) Don au centre d'action bénévole Laurentides
  - g) Don au comptoir des Samaritains
  - h) Élaboration d'une politique familiale
  - i) Embauche d'un pompier à temps partiel
  - j) Entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique pour l'embauche de M. Jean Lavoie Provençal
  - k) Fermeture du bureau municipal et de la bibliothèque pour la période des fêtes
  - l) Modification au contrat du directeur général
  - m) Nomination au comité consultatif en environnement
  - n) Perception de taxes – mandat à nos avocats
  - o) Subvention du ministère des Transports du 170 000 \$
  - p) Don au Club de patinage artistique
5. AVIS DE MOTION
6. CHÈQUES ÉMIS
7. COMPTES À PAYER
8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.
  - a) Le directeur général dépose le rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2009.
  - b) Le directeur général dépose le rapport préliminaire du Service d'urbanisme 2009.
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PRÉSENCES**

Son Honneur le maire Ghislain Schoeb préside la séance à laquelle assistent M<sup>me</sup> la conseillère Carine Gohier et MM. les conseillers Réjean Bondu, Hugo Verrette, Robert Cyr, Christian Cousineau et Jacques Gadbois.

Est aussi présent M. Denis Malouin, directeur général.

Rés. : 09-12-231

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil par le directeur général, en y ajoutant l'item 4 p) : Don au Club de patinage artistique de Sainte-Agathe.

Rés. : 09-12-232

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009 soit et est adopté tel qu'écrit au livre des délibérations.

Rés. : 09-12-233

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 09-10-204 – EMPRUNTS TEMPORAIRES POUR LES RÉGLEMENTS 490 ET 491-09**

ATTENDU QU' en vertu de la résolution numéro 09-10-204, la Municipalité demandait à la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts de lui consentir des emprunts temporaires pour les règlements numéros 490 et 491-09;

ATTENDU QUE la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts exige que les noms des personnes autorisées à signer les contrats de crédit soient mentionnés dans la résolution;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la résolution numéro 09-10-204 soit et est amendée en ajoutant le paragraphe suivant :

Que M. le maire Ghislain Schoeb et le directeur général M. Denis Malouin soient et sont mandatés pour signer au nom de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides les contrats de crédit à intervenir avec la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.

Rés. : 09-12-234 **CALENDRIER 2010 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bondu, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des sessions ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010, qui se tiendront le deuxième mardi de chaque mois et débuteront à 19 h 30 :

12 janvier	13 juillet
9 février	10 août
9 mars	14 septembre
13 avril	12 octobre
11 mai	9 novembre
8 juin	14 décembre

Rés. : 09-12-235 **CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA CRÉATION D'UN SENTIER RÉCRÉOTOURISTIQUE**

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour la création d'un sentier récréotouristique;

ATTENDU QU' au point 2,3 de la demande il est mentionné que « Préalablement à l'exécution des travaux d'installation de sentiers et d'aménagement en berge, un nettoyage du ponceau existant, situé sur le cours d'eau R2, sera effectué. L'installation d'un dispositif pour contrer le blocage du ponceau dû à l'activité du castor est prévue. »;

ATTENDU QUE le biologiste du ministère des Ressources naturelles et de la Faune recommande que le ponceau soit retiré, qu'on redonne au cours d'eau sa largeur et profondeur normale à cet endroit, que la traverse du cours d'eau soit faite par l'installation d'une passerelle piétonnière assurant la pleine circulation de l'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, s'engage à suivre les recommandations de M. Pierre Dupuy, biologiste du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, énoncées dans sa correspondance du 18 novembre 2009.

Rés. : 09-12-236

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – ENQUÊTE PUBLIQUE**

- Considérant** les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;
- Considérant** que plus de 80 % de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;
- Considérant** que la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission;
- Considérant** que les maires de Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;
- Considérant** que de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;
- Considérant** que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche;
- Considérant** que de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission;
- Considérant** que le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;
- Considérant** que les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens.

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Cousineau, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que nous, élus de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, demandions au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal ainsi que dans le domaine de la construction.

Nous rappelons au gouvernement que cette toile de fond négative, laissant place au doute, entache le monde municipal et crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population. Une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner confiance aux citoyens et citoyennes face aux administrations municipales.

Rés. : 09-12-237

### **DÉROGATION MINEURE POUR LE 1231, CHEMIN DU 6<sup>e</sup>- RANG**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a adopté un règlement de dérogation mineure portant le numéro 437-02 et a constitué un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCU, à son assemblée du 25 novembre 2009, recommande au conseil municipal d'accepter l'agrandissement d'une grange au 1231, chemin du 6<sup>e</sup>-Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Hugo Verrette, il est résolu unanimement :

Que dans le cadre dudit règlement, le conseil municipal accepte la recommandation du CCU afin d'accepter la dérogation mineure afin de permettre un agrandissement de 16 pieds sur 14 pieds de la grange existante qui mesure actuellement 40 pieds sur 30 pieds.

Rés. : 09-12-238

### **DON AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES**

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole Laurentides aide au soutien à domicile des aînés de notre territoire;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Qu'un montant de 100 \$ soit et est accordé au Centre d'action bénévole Laurentides.

Rés. : 09-12-239

**DON AU COMPTOIR DES SAMARITAINS**

ATTENDU QUE le comptoir des Samaritains sollicite des dons afin de préparer des paniers de Noël pour les familles défavorisées des municipalités de Lantier, Val-des-Lacs et Sainte-Lucie-des-Laurentides;

ATTENDU QUE le comptoir des Samaritains est l'organisme responsable de la guignolée dans notre municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bondu, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Qu'un montant de 500 \$ soit et est accordé au comptoir des Samaritains pour la poursuite de son œuvre.

Rés. : 09-12-240

**ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'agir pour le mieux-être des familles de la municipalité en leur offrant un cadre de vie de qualité;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la municipalité en regard du bien-être des familles établies sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une telle démarche nécessite de consulter les familles et que la politique sera élaborée en fonction des besoins propres de nos familles;

CONSIDÉRANT le soutien financier offert par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour l'élaboration d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT les impacts positifs d'une telle démarche pour le bien-être des familles de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Hugo Verrette, il est résolu unanimement :

De reconnaître officiellement l'importance de la famille en s'engageant dans une démarche d'élaboration d'une politique familiale municipale;

De retenir les services de M<sup>me</sup> Isabelle Poulin qui agira à titre de personne ressource pour l'élaboration de la politique familiale, et ce, pour un montant de 12 000 \$ excluant les taxes applicables;

D'entreprendre les démarches auprès du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine afin d'obtenir la subvention de 12 000 \$;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Rés. : 09-12-241

**EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie recommande d'accepter la démission de MM. Simon Lefebvre et Michel Girard;

ATTENDU QUE le directeur recommande également l'embauche de M. Patrick Boily;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Cousineau, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la Municipalité accepte les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

Que M. Boily soit embauché pour une période d'essai de douze (12) mois tel que prévu à l'entente liant la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides et les pompiers du Service de sécurité incendie.

Rés. : 09-12-242

**ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR L'EMBAUCHE DE M. JEAN LAVOIE PROVENÇAL**

ATTENDU QU' une entente est intervenue entre la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4437, pour l'embauche de M. Jean Lavoie Provençal;

ATTENDU QU' il est nécessaire de signer une lettre d'entente avec ledit syndicat;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que M. le maire Ghislain Schoeb et le directeur général soient et sont mandatés pour signer au nom de la Municipalité la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

Rés. : 09-12-243

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement :

Que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés du 21 décembre 2009 au 1<sup>er</sup> janvier 2010 inclusivement;

Que la bibliothèque sera fermée du 25 décembre 2009 au 4 janvier 2010 inclusivement;

Que les congés des 21, 22, 23, 24, 29, et 31 décembre 2009, seront aux frais des employés.

Rés. : 09-12-244

**MODIFICATION AU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la clause d'indexation du traitement du directeur général afin de l'harmoniser avec les employés syndiqués de la municipalité;

ATTENDU QU' il est nécessaire de ratifier cette entente par écrit;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que M. le maire Ghislain Schoeb et le maire suppléant Hugo Verrette sont mandatés pour signer l'entente à intervenir avec le directeur général.

M. le conseiller Christian Cousineau mentionne qu'ayant un lien avec M. Châteauvert, il ne prendra pas part aux délibérations du prochain item à l'ordre du jour.

Rés. : 09-12-245

**NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

Sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bondu, il est résolu unanimement :

Que M. Martin Châteauvert soit et est nommé au comité consultatif en environnement en remplacement de M<sup>me</sup> Francine Schoeb qui a remis sa démission.

M. le conseiller Christian Cousineau reprend sa place à la table du conseil.

Rés. : 09-12-246

**PERCEPTION DE TAXES – MANDAT À NOS AVOCATS**

ATTENDU QUE certains propriétaires n'ont pas acquitté leurs taxes municipales malgré plusieurs rappels;

ATTENDU QU' il est nécessaire de mandater nos avocats pour percevoir ces comptes de taxes;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la firme d'avocats Godard Bélisle St-Jean & associés soit et est mandatée pour la perception des comptes impayés pour les années 2009 et antérieures.

Rés. : 09-12-247

**SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE 170 000 \$**

ATTENDU QU' une subvention au montant de 170 000 \$ pour l'amélioration et le pavage du chemin des Hauteurs situé dans la réserve Amérindienne a été accordée par le ministère des Transports suite à la recommandation de notre député, M. Claude Cousineau;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter une résolution attestant que les travaux subventionnés ont été effectués;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le conseil approuve les dépenses au montant de 188 482,10 \$ pour les travaux exécutés sur le chemin des Hauteurs situé dans la réserve amérindienne, pour un montant subventionné de 170 000 \$.

Rés. : 09-12-248

**DON AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-AGATHE**

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de Sainte-Agathe est en campagne de financement dans le but de soutenir ses activités et pour la préparation d'un spectacle pour rendre hommage à 125 patineurs et patineuses de la région des Laurentides;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Hugo Verrette, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Qu'un montant de 90 \$ soit et est accordé au Club de patinage artistique de Sainte-Agathe.

**AVIS DE MOTION**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

**CHÈQUES ÉMIS**

Le directeur général dépose la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2009 pour un montant de 611 399,83 \$ incluant les salaires.

11272	ROBERT STEINMAN J.	83,73 \$
11273	POSTES CANADA	121,90 \$
11274	GLOBOCAM	253 254,25 \$
11275	9088-9569 QUÉBEC	235 248,15 \$
11276	BELL CANADA	166,08 \$
11277	BELL MOBILITÉ	41,77 \$
11278	HYDRO-QUÉBEC	906,97 \$
11279	POMPES VILLEMAIRE	79 910,34 \$
11280	FIN.BANQUE NAT.	5 052,93 \$
11281	RICHARD DUFORT	292,21 \$
11282	SCFP	326,14 \$
11283	C. POP.S.AGATHE	131,72 \$
11284	C. POP.S.AGATHE	198,92 \$
11285	C. POP.S.AGATHE	175,20 \$
11286	BANQUE NATIONALE	175,20 \$
11287	BANQUE NATIONALE	175,20 \$
11288	BANQUE NATIONALE	199,52 \$
11289	C. ACT.BÉNÉV.LAUR.	100,00 \$
11290	COMPT.SAMARITAINS	500,00 \$
11291	POSTES CANADA	121,90 \$

**DÉBOURSÉS :** 577 182,13 \$

**SALAIRES :** 34 217,70 \$

**TOTAL :** 611,399,83 \$

Rés. : 09-12-249

**COMPTES À PAYER**

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Cousineau, il est résolu unanimement :

Que le directeur général soit et est autorisé à émettre les chèques pour le paiement des factures de novembre 2009, et ce, pour un montant de 354 428,89 \$.

11292	9079-7895 QUÉBEC INC.	460,00 \$
11293	ARÉO-FEU	1 569,18 \$
11294	STE-AGATHE DIESEL	677,79 \$
11295	ALARIE MARCEL	2 723,20 \$
11296	ASPHALTE DESJARDINS	90 051,67 \$
11297	AUTO VALUE V.DAVID	1 090,72 \$
11298	BELL CANADA	366,60 \$
11299	BEAUCHAMP LORRAINE	107,60 \$
11300	BIO-SERVICES	138,34 \$
11301	BOISCLAIR ET FILS	83,72 \$
11302	BOURASSA S.	11,90 \$
11303	BUREAU PLUS MARTIN	3 422,94 \$
11304	CARBONNEAU ÉTIENNE	3 000,00 \$
11305	CANADIEN TIRE	164,60 \$
11306	POMPES VILLEMAIRE	88 800,14 \$
11307	C.L.B. UNIFORMES	36,07 \$

11308	COMBEQ	287,83 \$
11309	C.R.S.B.P. LAURENTIDE	6,77 \$
11310	CYNTHIA LABELLE P.	50,00 \$
11311	DÉMARREUR S.AGATHE	281,91 \$
11312	DISTRIB. P. LAVIGNE	1 252,55 \$
11313	DISTRIB. N. FRANCE	45,99 \$
11314	DISTRIB. LAROCHELLE	332,98 \$
11315	DUBOIS ANDRÉ	280,00 \$
11316	ÉQUIP. CLOUTIER	2 018,78 \$
11317	EQUIP. LAURENTIEN	1 125,02 \$
11318	L'ÉQUIPEUR	172,68 \$
11319	EUGÈNE MONETTE	107,18 \$
11320	EXC. H.G. JUTEAU	925,58 \$
11321	EXC. VAILLANCOURT	3 786,24 \$
11322	FER MÉTAL S.AGATHE	1 953,41 \$
11323	GILBERT GUILLAUME	12,75 \$
11324	GESTION P. PERRON	1 513,08 \$
11325	SANI-LAURENTIDES	9 748,30 \$
11326	GROUPE ULTIMA	27 402,00 \$
11327	GUIMONT MICHEL	6 926,43 \$
11328	INFORMATION NORD	800,29 \$
11329	JARDINIÈRE S.AGATHE	270,90 \$
11330	LAFARGE CANADA	2 589,84 \$
11331	LAUR. TÉLÉCOMMUN.	478,94 \$
11332	LORTIE ET MARTIN	828,36 \$
11333	MALOUIN DENIS	152,55 \$
11334	MACHINERIES S.JOVITE	54,36 \$
11335	MICHELIN DU NORD	3 118,20 \$
11336	MRC LAURENTIDES	2 048,40 \$
11337	PAGAGE STE-ADELE	30 690,73 \$
11338	PETITE CAISSE	100,95 \$
11339	PÉTROLE PAGÉ	4 151,02 \$
11340	AUTO SAINTE-AGATHE	22,34 \$
11341	AUTO PLUS S.AGATHE	118,72 \$
11342	PLOMBERIE LEFEBVRE	1 751,92 \$
11343	PLOURDE SYLVIE	392,19 \$
11344	PROTECTRON LAUR.	41,43 \$
11345	PG GOVERN INC.	10 039,51 \$
11346	PYROMONT	22,58 \$
11347	RACINE ÉRIC	14,49 \$
11348	RECYCLAGE S.ADELE	551,05 \$
11349	REMORQUE DES MONTS	203,87 \$
11350	RÉNO. S.AGATHE	385,06 \$
11351	RESTO DU VILLAGE	55,12 \$
11352	SARRAZIN PNEUS	3 502,61 \$
11353	CONSULTANTS S.M.	32 914,94 \$
11354	S.P.C.M.	283,26 \$
11355	S.S.Q. FINANCIER	2 532,89 \$
11356	TECHNO-PIEUX	1 890,66 \$
11357	THIBAUT TANIA	111,60 \$
11358	TNT MERCERON	3 134,40 \$
11359	V. STE-AGATHE MONTS	5,15 \$
11360	WILSON LAFLEUR	59,33 \$
11361	YVON MARINIER	177,28 \$

**DÉBOURSÉS : 354 428,89 \$**

**DÉPÔT DE RAPPORTS DOCUMENTS, REQUÊTES ETC.**

Le directeur général dépose le rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2009.

Le directeur général dépose le rapport préliminaire du Service d'urbanisme 2009.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

Rés. : 09-12-250

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 59**

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu unanimement :

Que la séance soit levée à 19 h 59.

---

Ghislain Schoeb  
Maire

---

Denis Malouin  
Directeur général